

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 922.792

Gaine pour plume à écrire.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 4 janvier 1946, à 13^h 56^m, à Paris.

Délivré le 10 février 1947. — Publié le 18 juin 1947.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Il a été déjà proposé d'adjoindre aux plumes rigides, alimentées en encre par l'extérieur, une enveloppe également rigide qui réduit l'évaporation du liquide à la surface de la plume et ne laisse à la pointe que la légère saillie nécessaire pour l'écriture. On connaît également des enveloppes rigides du même genre pour plumes stylographiques ordinaires; ces enveloppes comprennent des capacités d'absorption d'encre et d'autres dispositifs de correction du débit d'encre.

La présente invention consiste en une gaine souple, amovible ou non, qui coiffe élastiquement ou non la plume souple d'un porte-plume et plus particulièrement d'un porte-plume à réservoir. Son but est de réduire au minimum l'évaporation de l'encre qui peut se produire aux jonctions avec son support lequel contient généralement les canaux d'amenée d'encre du réservoir aux becs de la plume et ceux prévus pour l'équilibre des dilatations intérieures. Ladite gaine produit en outre une augmentation des effets capillaires favorables à l'alimentation des becs.

Cette gaine en forme de manchon peut ne laisser dépasser que la pointe extrême de la plume. Elle peut posséder une languette recouvrant la fente jusqu'à l'extrémité des becs de la plume. Elle peut posséder

un ou plusieurs trous, ou des canaux coïncidant ou non avec les orifices des rentrées d'air dans le réservoir, elle peut aussi posséder ces deux dispositions combinées. Enfin, elle peut soit recouvrir simplement la plume, soit être fixée à la partie avant du corps du porte-plume réservoir où s'emmanche la plume. Elle peut présenter, à la partie arrière, près du corps du porte-plume réservoir un bourrelet qui, comprimé par le chapeau du porte-plume, forme joint hermétique quand l'instrument est fermé et évite ainsi toute fuite intempestive. Elle peut aussi être prolongée davantage de manière à recouvrir toute l'extrémité du porte-plume réservoir. Ces deux dernières dispositions ont le grand avantage de supprimer les fuites entre la plume et son support et entre la plume et l'extrémité du réservoir où elle est insérée. Or, on sait que le bon écoulement de l'encre dans un porte-plume réservoir dépend justement de l'ajustage de ces pièces. La gaine présente donc un double avantage: elle réduit l'évaporation de l'encre à la surface de la plume, ce qui permet d'avoir un instrument toujours prêt à écrire; d'autre part, elle régularise l'écoulement de l'encre en supprimant les effets nuisibles d'un mauvais ajustage de la plume.

Ladite gaine pourra soit faire partie in-

tégrante du porte-plume réservoir, soit être prévue pour s'adapter sur différents porte-plume.

5 Elle pourra être confectionnée avec une matière élastique quelconque; en particulier elle pourra être faite en caoutchouc moulé ou obtenu au trempé. Elle pourra être extrêmement mince afin de ne pas gêner la mise en place du chapeau du porte-plume. Elle pourra posséder intérieurement, 10 soit au-dessous, soit au-dessus de la plume, des cavités capillaires formant réserve d'encre.

15 Sur le même principe on peut réaliser des gaines utilisables pour les plumes ordinaires se montant sur des porte-plume simples.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet une gaine pour plume à écrire et plus particulièrement pour 20 porte-plume à réservoir, constitué par une enveloppe élastique recouvrant la plume et son support pour obturer les joints de ces deux pièces et réduire au minimum les surfaces d'évaporation d'encre. La gaine laisse 25 libre sur la plume juste ce qui est nécessaire pour écrire et est munie des orifices indispensables pour les rentrées d'air.

Ladite gaine peut présenter en outre les particularités suivantes, séparément ou en combinaison : 30

1° Dans le cas d'un porte-plume réservoir elle possède un bourrelet à sa partie arrière près du corps du porte-plume ou bien recouvre l'extrémité de ce dernier près de la plume, soit pour faire joint lors de la 35 fermeture du chapeau du porte-plume, soit pour rectifier les erreurs d'ajustage de la plume, soit pour rectifier les erreurs d'ajustage de la plume sur le porte-plume afin d'obtenir un écoulement parfait de l'encre; 40

2° La gaine fait partie intégrante du porte-plume réservoir;

3° La gaine est amovible;

4° La gaine est amovible et peut se placer sur différents porte-plume; 45

5° Dans le cas d'une plume montée sur un porte-plume ordinaire la gaine comporte intérieurement, au-dessus ou au-dessous de la plume, des cavités à effets de capillarité formant réserve d'encre. 50

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.

Par procuration :

André TROLLER.